

Section syndicale CFTC du groupe Inetum

Les Délégués syndicaux CFTC

DSC-Responsable groupe
DS Ile de France
DS Ile de France
DS Ile de France
DSC Adjoint / DS Rhône-Alpes
DS Rhône-Alpes
DS Nord
RSS Méditerranée
DS Grand Ouest
DS Progiels

Local CFTC Mozart ☎ 01 41 06 55 13

Michel LE GOUVELLO (06 02 19 01 32)
Naima BELDJELTI (01 55 24 24 93)
Didier JEANNOT (06 20 32 49 52)
Edward PUJAR (06 51 00 55 69)
Pascale DEKESSE (06 04 50 86 19)
Maxime RINNA (06 48 15 14 11)
Denis FRANCOIS (06 61 79 59 16)
Caroline SABATIER (06 15 33 73 23)
Nicolas GUILLON (06 62 08 80 41)
Adrian JACKSON (05 59 69 96 96)

michel.legouvello@gmail.com
naima.beldjelti@gfi.fr
didier.jeannot274@orange.fr
epujar@club-internet.fr
dekessp@yahoo.com
Maxime.rinna@gmail.com
denis.francois@gfi.fr
caroline.sabatier@gfi.fr
nicolas.guillon@gfi.fr
adrian.jackson@laposte.net



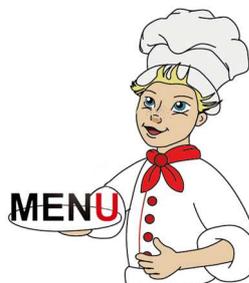
Site :

<http://cftc-gfi.fr>

Mars 2021

Ce mois-ci :

- Prévoyance et de frais santé (p. 1) - Télétravail (p. 2)
- RC ou Licenciement ! (p. 1) - Equipe CFTC (p. 3)
- Activité Partielle (p. 2)



Augmentations de tarif

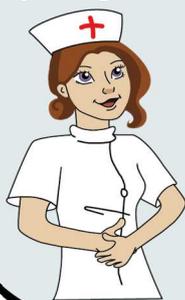
de nos régimes de prévoyance et de frais santé

Malgré les protestations des OS représentatives, Inetum n'a pas été en mesure de négocier quoique ce soit avec GENERALI et MALAKOFF Humanis à part un décalage de date d'entrée en vigueur au **1/4/2021 au lieu de 1/1/2021 !**

Santé : Augmentation des cotisations des Inactifs de +17%.

Prévoyance : Augmentation de + 5% des cotisations du régime surcomplémentaire Inetum/GFI.

En 2020 les mutuelles ont économisé 780 millions d'euros. Mesure complètement injuste qui demande, une fois de plus aux salariés de mettre la main à la poche



Dans un tel contexte, où aucun élément tangible ne permet de prévoir une détérioration des comptes du régime, une amélioration étant beaucoup plus probable, la CFTC ne peut imaginer de faire supporter une hausse de cotisation de 17% aux inactifs (nos retraités qui ont contribué aux profits de Inetum, c'est choquant !). Pour rappel, la cotisation « assuré + conjoint » approcherait les 300 € mensuels pour un couple de retraités, ce qui est inacceptable !



RC (Rupture Conventionnelle) ou Licenciement ?

Vous êtes tranquillement chez vous et là vous recevez un appel, c'est votre manager qui vous contacte. Après les échanges d'usage votre manager vous dit « tu as jusqu'à 'vendredi' pour me dire si tu choisis entre une RC ou un licenciement (on trouvera bien un motif...) » ! De la fiction ? Au dire de la direction « Oui », au dire des salariés « Non ». **En ce moment, la CFTC n'a jamais été autant contactée pour des RC ou des licenciements !**

Ce type d'appel concerne généralement des salariés en intercontrat qui, pour certains, étaient en activité partielle préalablement. Méfiez-vous lorsque l'on vous sort de l'activité partielle pour vous mettre en intercontrat. *Ce n'est souvent pas bon signe...*

SURTOUT, lorsque vous avez ce type d'appel, ne restez pas seul ! La CFTC est là pour vous accompagner, n'hésitez pas à nous contacter et le plus tôt possible, n'attendez pas !

Activité Partielle prolongée jusqu'au 15 juin 2021

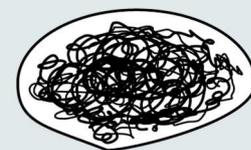
Avis des CSE concernant la prolongation de l'AP (Activité partielle) :

Favorable : CSE Nord, CSE Méditerranée.

Défavorable : CSE IDF, CSE Grand-Ouest, CSE Sud-Ouest, CSE AURA.

Reporté à la prochaine réunion CSE : CSE Software.

En attente d'information : CSE Est.



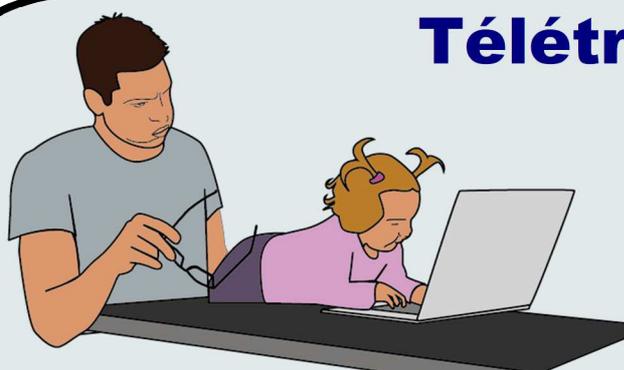
Rappel : quand vous êtes en activité partielle :

- Salaire maintenu à 100% du net jusqu'à cette date,
- Acquisition de vos droits aux congés et RTT,
- Prime de vacances maintenue,
- 13ème mois de salaire maintenu,
- Droits à la mutuelle inchangés (vous cotisez toujours sur la même base),
- Pas de Ticket Restaurant,
- Votre contrat de travail est suspendu, vous n'avez donc pas à justifier de vos activités.



Retraite : Les « trimestres » restent acquis mais la grande inconnue concerne les « montants » car les textes ne sont pas clairs. Si le brut affiché sur votre bulletin de paye reste inchangé, il n'en n'est pas de même concernant la retraite dont le montant de base est diminué des indemnités perçues au titre de l'AP.

Télétravail



Pour rappel l'accord sur le télétravail a été signé par deux OS sur 4 : la CFDT et la CFE CGC et soumis à référendum où le OUI l'a très largement emporté. Cet accord est entré en vigueur depuis le 22/10/2020 jusqu'au 22/10/2022.

Dans cet avenant (accord) il est prévu qu'une commission de suivi se réunisse tous les six mois. Il est également stipulé que seules les OS signataires peuvent y participer !!!

La première réunion s'est tenue le 25 janvier, mais la CFTC tout comme Solidaires, porte-paroles de 50,81% des salariés, n'ont pas pu y participer. Vous avez dit dialogue social ?

Actuellement le Télétravail régulier n'est pas de mise car nous sommes en télétravail exceptionnel imposé par l'employeur tant que la crise sanitaire sévit. L'option disponible pour effectuer une demande de télétravail régulier via le CRA 35 n'est pas effective : en clair vous pouvez faire une demande mais cette dernière ne sera honorée qu'à la sortie de crise sanitaire.

Le régime actuel c'est 15€ pour 4 jours de télétravail par semaine sur un mois civil.

Les personnes à temps partiel peuvent potentiellement être exclues de ce dispositif d'indemnisation et la direction n'a pas prévu de proratisation des jours travaillés pour ces salariés.

Une nouvelle fois, la CFTC regrette que cet **accord ait été signé un peu vite**, laissant place à des cas non prévus, des définitions imprécises...

La CFTC espère des révisions apportant ainsi plus de clarté et de précision sur certains points tels que le calcul de l'indemnisation exceptionnelle, la prise en compte d'une proratisation pour les salariés à temps partiel, une définition précise du tt régulier, une prise en charge sérieuse et encadrée des frais matériels inhérents au Télétravail, la prise en compte des risques psycho sociaux...



Commission Paritaire

Michel le GOUVELLO (DSC)
Naima BELDJELTI (IDF)
Didier JEANNOT (IDF)
Edward PUJAR (IDF)
Caroline SABATIER (Méditerranée)
Pascale DEKESS (Rhône-Alpes / DSC Adjoint)
Maxime RINNA (Rhône-Alpes)
Denis FRANCOIS (Nord)
Nicolas GUILLON (Grand Ouest)
Adrian JACKSON (Progiciels)

Commission Formation

Sabiha MICALLEFF
Michel le GOUVELLO

Commission ARTT

Denis FRANCOIS
Michel le GOUVELLO (RS)

Commission Logement

Pascale DEKESS
Syldia ARGENTIN
Naïma BELDJELTI
Michel le GOUVELLO

Commission Mutuelle Prévoyance

Syldia ARGENTIN (RS)

Commission Handicap

Maxime RINNA
Caroline SABATIER

Commission Egalité Professionnelle

Sabiha MICALLEFF
Pascale DEKESS

Commission Centrale SSCT

Pascale DEKESS
Michel le GOUVELLO (RS)

Commission Participation

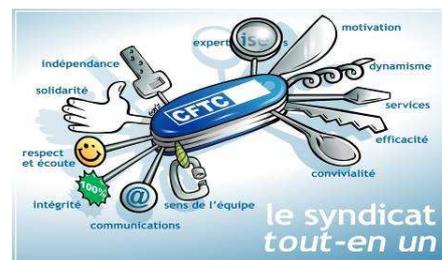
Michel le GOUVELLO (RS)

Membre au Conseil de surveillance du FCPE Gfi Expansion

Syldia ARGENTIN

La CFTC remercie les personnes qui nous rejoignent

- La CFTC est présente géographiquement sur 6 CSE des 8 CSE de l'UES Inetum (Ile de France, Méditerranée, Grand Ouest, Rhône-Alpes, Nord et Software) et hors UES chez Inetum Business Solution France.
- Présente dans toutes les instances du personnel : CSE/CSSCT, CSEC/CCSSCT, Paritaire.
- L'équipe CFTC est constituée de TAM, de CADRES, d'administratifs, de salariés en clientèle et en Centre de Service, de la production à la direction de projets, ...



Comment nous rejoindre !

Pour cela, plusieurs moyens :

- * En vous adressant à vos représentants CFTC
 - * En nous retournant ce bulletin d'adhésion
- Nous trouverons toujours une solution !**

POURQUOI ADHERER A LA CFTC ?

Les syndicats n'existent que parce que des personnes s'associent pour étudier et **défendre leurs droits** ainsi que leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.

A la CFTC, l'adhérent n'est jamais un pion dans un système qui le dépasse.
Venez rejoindre l'équipe CFTC d'Inetum !!!

FORMULAIRE à compléter et envoyer à :

Section CFTC Inetum, Bureau A-805, 8^{ème} étage, Immeuble Christophe Colomb - 2 rue Mozart, 92110 Clichy

Nom Prénom :

Qualification :

Adresse :

Tél fixe ou/et portable :

Adresse mail perso :

Société :

Etablissement de rattachement :